

Subject: Household Hazardous Waste Strategy

File Number: ACS2025-PWD-SWS-0004

Report to Environment and Climate Change Committee on 17 June 2025

and Council 25 June 2025

**Submitted on June 6, 2025 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works Department**

**Contact Person: Andrea Gay Farley, Program Manager, Waste Collections,
Programs and Customer Service, Solid Waste Services, Public Works Department**

613-580-2424 ext. 28121 / andrea.gayfarley@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Stratégie de gestion des déchets ménagers dangereux

Numéro du dossier : ACS2025-PWD-SWS-0004

Rapport présenté Comité de l'environnement et du changement climatique

le 17 juin 2025

et au Conseil municipal le 25 juin 2025

**Soumis le 6 juin 2025 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Andrea Gay Farley, gestionnaire de programme, Collecte
des déchets, programmes et service à la clientèle, Services des déchets solides,
Direction générale des travaux publics**

613-580-2424, poste 28121/Andrea.GayFarley@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

1. Approve the continuation of the Household Hazardous Waste collection events, the number of which will be approved through annual budget process but shall be

- no less than nine (9) events per year; and,
2. Direct staff to begin the detailed planning, including locating sites and costing, for several micro–Household Hazardous Waste collection events in different areas of the City to serve as a pilot in 2026, as described in the report, and report back to Council for any incremental costs required through the 2026 budget process; and,
 3. Direct staff to continue to explore the implementation of permanent multi-use depot(s) for Household Hazardous Waste which would include options for other divertible material collection programs that are to be implemented as part of the actions outlined in the Solid Waste Master Plan (SWMP) and as described in this report and report back to Council in 2027.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l’environnement et du changement climatique recommande au Conseil municipal :

1. de donner son approbation pour permettre à la Ville de poursuivre les dépôts des déchets ménagers dangereux, dont le nombre sera approuvé dans le cadre du budget annuel, sans toutefois être inférieur à neuf (9) dépôts par an;
2. de demander au personnel de lancer la planification détaillée, en localisant les sites et en calculant les coûts, de plusieurs microdépôts de déchets ménagers dangereux dans différents secteurs de la Ville, dans le cadre d’un projet pilote qui aura lieu en 2026, selon les modalités exposées dans le rapport, et de rendre compte, au Conseil municipal dans le processus de budgétisation de 2026, des frais incrémentiels à engager;
3. de demander au personnel de continuer de se pencher sur la mise en œuvre de dépôts polyvalents permanents pour les déchets ménagers dangereux, ce qui pourrait comprendre des options pour d’autres programmes de collecte de matières réacheminables à mettre en œuvre dans le cadre des interventions exposées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) et selon les modalités exposées dans ce rapport, et d’en rendre compte au Conseil municipal en 2027.

EXECUTIVE SUMMARY

Assumption and Analysis

The purpose of this report is to provide an update on the full implementation of the Provincial Hazardous and Special Products (HSP) Program that began on January 1,

2023, the impacts of the regulatory rollout on the City's current household hazardous waste (HHW) collection events, possible improvements to the collection service to accommodate residents faced with reduced service due to the limitations of the current events, and consideration for the development of a more permanent and convenient strategy for HHW collection options for the City of Ottawa.

Since the last communication to Council in 2021, through The Update on the Final Regulations for the Provincial Transition of the Blue Box Program and Hazardous and Special Products Program to Individual Producer Responsibility IPD ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) and The Strategy for the Provincial Hazardous and Special Products (HSP) Program Transition to Individual Producer Responsibility report [ACS2021-SWS-0008](#), the City of Ottawa has continued to operate nine (9) [Household Hazardous Waste collection events](#) annually across the City to ensure the safe collection and disposal of household hazardous waste.

The City of Ottawa currently holds compensation agreements and receives partial funding for its event-based collection of Household Hazardous Waste from several Producer Responsibility Organizations (PROs) including Automotive Materials Stewardship, Product Care Association (PCA), Ryse Solutions Inc. and Environmental 360 Solutions Ltd. Approximately half of the materials received at the City's household hazardous waste collection events are designated under Ontario's Hazardous and Special Products (HSP) regulation ([O.Reg. 449/21](#)). In 2024, total funding received from PROs for the City's HHW collection events amounted to nearly 40% of the expenses incurred to mobilize, collect and dispose of the designated materials dropped off by Ottawa residents.

Since 2021, some of the PROs have increased their compensation with the implementation of the producer-responsibility legislation and largely compensate the City's expenses for the management of their materials. However, the largest PRO, Product Care Association (PCA), that is responsible for approximately 78% of the designated materials received at the City's collection events, provides funding for only 35% of the costs incurred by the City to manage Product Care Association's materials.

With the lack of compensation from PROs for designated materials, no compensation for the materials that are not designated for producer-responsibility, and limited to no enforcement of the requirements of the Hazardous and Special Products Regulation, the City has continued to absorb much of the costs to manage household hazardous waste on behalf of producers for its residents since the full implementation of the

Hazardous and Special Products Regulation and the expected '*producer responsibility*'. Since the transition in 2023, staff have continued to engage with service providers, PROs and other municipalities to identify collection opportunities for HHW, evaluate compensation being received from PROs for the City collecting on their behalf, and to understand how producers would meet collection requirements under the new regulation. Staff have also continued to collaborate with other municipalities on advocacy efforts to enhance the producer's responsibility requirements.

Through a municipal scan in 2021, and again in 2024/2025, of municipalities across Ontario, staff gathered relevant data about the operation of collection programs, including an understanding of capital and annual operating costs, and the successes and challenges related to municipally operated or contractor-run programs. Staff had the opportunity to visit multiple permanent household hazardous waste depots which allowed for the visualization of site and building requirements for a permanent HHW collection depot and helped to inform a more permanent strategy for the City of Ottawa.

Findings from the municipal scan and a current state analysis were used in the development of several HHW collection options for the City which includes status-quo operation, permanent depot(s), mobile collection and the elimination or reduction of municipal HHW collection, including the benefits and challenges of each option. In addition, the report will offer a short-term solution to mitigate the limitations resulting from the large status quo HHW collection events with reduced cost micro-collection events that could be implemented as a pilot and/or until a long-term permanent collection option for household hazardous waste is determined.

To appropriately plan for the possible long-term implementation of permanent and more convenient drop-off options to manage HHW for the residents of Ottawa, staff are seeking approval to continue with the status quo option and host multiple one (1) day HHW collection events throughout 2026 and 2027. Staff will maintain the compensation agreements currently in place and continue discussions with PCA for increased compensation for the designated HSP materials received at these events to ensure cost efficiency for the management of these materials, where possible.

Financial Implications

Through the approval of this report, staff will initiate the detailed planning and costing for several micro-Household Hazardous Waste collection events in different areas of the City to serve as a pilot in 2026, including a report back to Council with details through the 2026 budget process.

Public Consultation/Input

Feedback received through public consultations during the development of the Solid Waste Master Plan has been incorporated throughout this report.

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyse

L'objectif du présent rapport consiste à faire le point sur la mise en œuvre à grande échelle du Programme provincial de produits dangereux et spéciaux (PDS) qui a été lancé le 1^{er} janvier 2023, sur les impacts du déploiement de la réglementation sur les dépôts actuels de déchets ménagers dangereux (DMD), sur les améliorations à apporter éventuellement au service de collecte à l'intention des résidents dont le service a été réduit en raison des limitations des dépôts actuels, de même que sur l'étude de l'élaboration d'une stratégie plus permanente et pratique pour la collecte des DMD (soit les options pour la Ville d'Ottawa).

Depuis la dernière communication adressée en 2021 au Conseil municipal dans le cadre de la Mise à jour sur le règlement final qui prévoit la transition du Programme des boîtes bleues et du Programme des produits dangereux et spéciaux avec le modèle de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) et de la Stratégie pour la transition du programme provincial de produits dangereux et spéciaux (PDS) avec le modèle de la responsabilité individuelle des producteurs ([ACS2021-SWS-0008](#)), la Ville d'Ottawa a continué d'exploiter neuf (9) [dépôts de déchets ménagers dangereux](#) par an sur l'ensemble de son territoire afin de veiller à ramasser et à éliminer en toute sécurité les déchets ménagers dangereux.

La Ville d'Ottawa a actuellement des accords de compensation et touche un financement partiel pour ses activités de collecte dans le cadre des dépôts de déchets ménagers dangereux; ce financement est versé par des organismes de promotion de la responsabilité des producteurs (ORP) dont l'Automotive Materials Stewardship, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), Ryse Solutions Inc. et Solutions Environnementales 360 Ltée. Environ la moitié des matières ramassées dans les dépôts de déchets ménagers dangereux de la Ville sont désignées en vertu du *Règlement sur les produits dangereux et spéciaux* (PDS) ([Règlement de l'Ontario 449/21](#)). En 2024, le total du financement versé par les ORP pour les dépôts de déchets ménagers dangereux de la Ville s'est élevé à presque 40 % des dépenses engagées pour mobiliser, recueillir et éliminer les matières désignées déposées par les résidents d'Ottawa.

Depuis 2021, certains ORP ont rehaussé leur compensation en raison de la mise en œuvre de la loi du gouvernement provincial sur la responsabilité individuelle des producteurs et compensent essentiellement les dépenses engagées par la Ville dans la gestion de leurs matières. Or, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), qui est l'ORP le plus important et qui est responsable d'environ 78 % des matières désignées ramassées dans les dépôts de la Ville, verse le financement correspondant à 35 % seulement des coûts engagés par la Ville pour gérer les matières de l'AGRP.

Faute de compensation des ORP pour les matières désignées, sans compensation pour les matières qui ne sont pas désignées dans la responsabilité des producteurs, et puisqu'elle ne peut pas faire appliquer les exigences du *Règlement d'application sur les produits dangereux et spéciaux*, la Ville continue d'absorber l'essentiel des coûts de gestion des déchets ménagers dangereux au nom des producteurs pour les résidents depuis la mise en œuvre à grande échelle du *Règlement d'application sur les produits dangereux et spéciaux* et du principe attendu de la « responsabilité des producteurs ». Depuis la transition, en 2023, le personnel de la Ville a continué de consulter les fournisseurs de services, les ORP et d'autres municipalités afin de cerner les options de collecte des DMD, d'évaluer la compensation offerte par les ORP pour la Ville qui ramassent les matières pour leur compte, de même que pour connaître les moyens grâce auxquels les producteurs pourraient répondre aux exigences de la collecte dans le cadre du nouveau règlement d'application. Le personnel a aussi continué de collaborer avec d'autres municipalités aux efforts de promotion destinés à rehausser les exigences de la responsabilité des producteurs.

Dans le cadre d'un tour d'horizon municipal mené en 2021, puis repris en 2024-2025, des municipalités de tout l'Ontario, le personnel a réuni des données pertinentes sur le fonctionnement des programmes de collecte, en analysant les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation annuels, ainsi que les succès et les difficultés liés aux programmes exploités par les municipalités ou par les entrepreneurs. Le personnel a eu l'occasion de visiter différents dépôts permanents de déchets ménagers dangereux, ce qui lui a permis de visualiser les impératifs des sites et des bâtiments pour les dépôts permanents de collecte des DMD et ce qui a apporté un éclairage sur une stratégie plus permanente pour la Ville d'Ottawa.

Nous avons fait appel aux constatations de ce tour d'horizon municipal et à une analyse de la situation actuelle pour préciser la mise au point de plusieurs options de collecte des DMD pour la Ville, dont le statu quo, les dépôts permanents, la collecte mobile et

l'élimination ou la réduction de la collecte des DMD par la municipalité, en tenant compte des avantages et des difficultés de chaque option. En outre, le rapport apportera une solution à court terme pour enrayer les limitations découlant des grands dépôts de collecte des DMD selon le statu quo, en mettant en service des microdépôts de collecte à coûts réduits, qu'on pourrait mettre en œuvre dans le cadre d'un projet pilote ou jusqu'à ce qu'on détermine une option permanente et à long terme pour la collecte des déchets ménagers dangereux.

Afin de bien planifier la mise en œuvre éventuelle à long terme d'options de dépôts permanents et plus pratiques afin de gérer les DMD des résidents d'Ottawa, le personnel demande l'approbation permettant d'enchaîner avec l'option du statu quo et d'organiser plusieurs dépôts de collecte des DMD d'une (1) journée en 2026 et en 2027. Le personnel maintiendra les accords de compensation en vigueur à l'heure actuelle et poursuivra les discussions avec l'AGRP afin d'accroître la compensation des PDS désignés et collectés dans ces dépôts afin d'assurer la rigueur budgétaire de la gestion de ces matières, dans la mesure du possible.

Répercussions financières

Lorsque ce rapport aura été approuvé, le personnel lancera la planification détaillée et le calcul des coûts de plusieurs microdépôts de collecte des déchets ménagers dangereux dans différents secteurs de la Ville, dans le cadre d'un projet pilote qui sera réalisé en 2026, en déposant auprès du Conseil municipal un nouveau rapport détaillé dans le cadre du processus de budgétisation de 2026.

Consultation et commentaires du public

Nous avons tenu compte, dans l'ensemble de ce rapport, des commentaires exprimés dans les consultations publiques pendant l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa a adopté à grande échelle, le 1^{er} janvier 2023, le Programme des produits dangereux et spéciaux dans le cadre du programme de la responsabilité individuelle des producteurs. Comme nous l'avons déjà fait savoir au Conseil municipal dans deux communications, soit la Mise à jour sur le règlement final qui prévoit la transition du Programme des boîtes bleues et du Programme des produits dangereux et spéciaux ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) et la Stratégie pour la transition du programme provincial de produits dangereux et spéciaux ([ACS2021-PWD-SWS-0008](#)), en août et

novembre 2021 respectivement, dans le cadre de la Stratégie pour un Ontario sans déchets, le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) a été remplacé par le Programme des produits dangereux et spéciaux (PDS) en vertu du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux ([Règlement de l'Ontario n° 449-21](#)), publié en juin 2021. Cette transition a été portée par l'adoption, en 2016, de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, ce qui a eu pour effet de remplacer la régie commune des produits par le modèle de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) en Ontario, qui oblige les producteurs à prendre la responsabilité de leurs produits et ce qui représente un changement par rapport au mécanisme de financement selon lequel c'est aux producteurs qu'il revient d'assurer la sécurité de la collecte et de l'élimination des PDS réglementés. Note : Ce ne sont pas tous les déchets ménagers dangereux qui sont désignés dans le Règlement d'application sur les DMD.

La Ville organise généralement chaque année, d'avril à novembre, neuf (9) journées ou dépôts de collecte des déchets ménagers dangereux (DMD), afin de donner aux résidents l'occasion de s'assurer que les déchets ménagers dangereux sont ramassés et transportés en toute sécurité, en plus d'être recyclés ou éliminés comme il se doit, conformément aux lois fédérales et provinciales. Les dépôts de DMD assurent l'appoint des programmes de réacheminement existants sur tout le territoire de la Ville d'Ottawa, dont le Programme [Rapportez-les!](#) de la Ville. Le programme Rapportez-les! encourage les entreprises locales à « reprendre » de nombreux articles domestiques qu'elles vendent, dont les ampoules, la peinture ou les piles domestiques, et permet de s'assurer que ces articles sont réutilisés, recyclés ou éliminés comme il se doit. Ce programme constitue pour les résidents d'Ottawa un moyen pratique et sécuritaire de retourner, aux détaillants et aux organismes de bienfaisance participants les articles ménagers qui ne doivent pas être jetés aux ordures. Notre programme Rapportez-les! est un moyen efficace de permettre aux résidents de se débarrasser de ces articles, en les rapportant directement aux producteurs. Depuis son lancement, le programme Rapportez-les! n'a cessé de se développer : en 1997, 16 détaillants de voitures avaient repris trois produits automobiles, et aujourd'hui, des centaines de détaillants et d'organismes de bienfaisance ont repris plus de 900 produits différents. Malgré le développement de ce programme, certains déchets font l'objet d'options limitées pour les points du programme Rapportez-les! dans le cœur de la Ville. Par exemple, il n'y a pas de détaillants qui reprennent la vieille peinture des résidents au nord de l'autoroute 417, entre l'avenue Churchill et la promenade Aviation.

En 2021, le personnel a invité l'industrie, en publiant une Demande d'information (DDI), à lui fournir des renseignements sur d'éventuelles options de collecte des déchets ménagers dangereux. À l'époque, personne n'a donné suite à la DDI, ce qui est très révélateur de l'incertitude qui régnait sur le marché à propos des moyens de ramasser ces matières en vertu de la transition prévue dans le nouveau règlement en 2023. En raison de l'incertitude continue qui planait sur la mise en œuvre du nouveau règlement et parce qu'il n'y avait pas d'options claires pour le financement, le personnel a décidé d'enchaîner avec le maintien du statu quo afin de veiller à ce que les résidents continuent d'avoir, pour l'élimination des DMD, une option sur laquelle ils pourraient compter et que la Ville leur offrirait. Le personnel a ainsi eu le temps de soumettre au Conseil municipal des recommandations éclairées pour l'avenir de la collecte des DMD.

La Ville a actuellement des accords de financement avec des organismes de responsabilité des producteurs (ORP) qui offrent la compensation financière d'une partie des coûts qu'elle engage pour les matières recueillies auprès des résidents d'Ottawa pendant les dépôts de DMD. Depuis 2022, le personnel consulte les fournisseurs de services, les ORP et d'autres municipalités afin de connaître les options de collecte des DMD, d'évaluer la compensation versée par les ORP pour les matières ramassées par la Ville en leur nom et pour connaître les moyens grâce auxquels les producteurs répondraient aux impératifs de la collecte en vertu du nouveau règlement.

Les municipalités de l'Ontario ont continué de faire la promotion des changements apportés dans le Règlement sur les PDS afin d'accroître le nombre de types aux matières désignées pour la responsabilité des producteurs, de réviser les impératifs de l'accessibilité des sites de collecte pour en faire des cibles dans le réacheminement des matières et de réduire le subventionnement municipal des matières qui relèvent de la responsabilité des producteurs. Le 16 novembre 2023, le personnel de la Ville a participé à une séance de consultation sur les règlements d'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC), animée par la Direction des politiques de récupération des ressources du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP). De concert avec d'autres municipalités de l'Ontario, le personnel s'est prononcé en faveur de règlements d'application fondés sur les résultats et d'une surveillance rigoureuse associée aux règlements sur la RIP. Or, on a signalé que le Règlement sur les PDS était celui qui était le plus problématique pour les administrations municipales, compte tenu du peu de matières désignées pour la responsabilité des producteurs, de la complexité liée à la réalisation des cibles de l'accessibilité, au lieu de veiller à encourager les producteurs à

investir dans la maximisation de la collecte et de la gestion des matières, ainsi que de l'augmentation du nombre de contrats de collecte pour les municipalités appelées à surveiller la collecte des DMD des résidents de l'Ontario. Il faut signaler que le MEPNP avait déjà organisé, en août et septembre 2023, des séances de consultation afin de réunir les commentaires des producteurs sur la loi relative à la RIP. Malgré les commentaires adressés au MEPNP par les municipalités de l'Ontario durant ces consultations, le Règlement sur les PDS n'a pas été révisé pour tenir compte de l'augmentation du nombre de matières désignées ni de l'amélioration des cibles de collecte pour les producteurs. En outre, une lettre collaborative rédigée au nom de deux collectivités de l'Ontario, dont la Ville d'Ottawa, et de collectivités canadiennes a été adressée le 29 janvier 2025 à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits, pour lui faire connaître les motifs d'inquiétude communs relevés dans l'ensemble du pays relativement aux politiques destinées à être mises en œuvre dans les différentes provinces du Canada sur la responsabilité des producteurs. Le personnel a continué, avec d'autres municipalités, d'appuyer les efforts de promotion pour l'amélioration des impératifs réglementaires et de la compensation offerte par les producteurs pour les matières désignées en vertu du Règlement sur les PDS et recueillies dans les dépôts de DMD de la Ville.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport consiste à faire le point sur la mise en œuvre à grande échelle du Programme provincial de produits dangereux et spéciaux (PDS), qui a été lancé le 1^{er} janvier 2023, sur les impacts du déploiement réglementaire dans le programme de dépôts de déchets ménagers dangereux (DMD) géré actuellement par la Ville, sur les améliorations à apporter éventuellement au service de collecte à l'intention des résidents aux prises avec la réduction des services en raison des limitations des grands dépôts, de même que sur l'étude de l'élaboration d'une stratégie plus permanente et pratique pour des options de collecte des DMD à l'intention des résidents d'Ottawa.

Situation actuelle

Auparavant, les municipalités qui exploitaient les programmes de collecte des DMD pour leurs résidents étaient en partie compensées pour ce service dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS). La situation n'a pas changé dans la nouvelle structure-cadre de responsabilisation des producteurs (soit le Règlement sur les PDS), puisque les matières ramassées dans les dépôts de DMD de la Ville ne sont pas toutes désignées pour la responsabilité des producteurs, ce qui oblige les municipalités à financer l'écart

(et d'autres éléments de coûts). Font partie de ces matières non financées, les engrais, le carburant, l'huile à moteur usés, les batteries des véhicules, les acides et les bases inorganiques, les extincteurs d'incendie, et ainsi de suite. Il existe une autre limitation dans la version actuelle du Règlement sur les PDS, puisqu'il oblige les producteurs à établir un nombre minimum de points de collecte des PDS, d'après la taille de la population et des producteurs, au lieu de fixer des cibles pour la collecte et la gestion des matières, ce qui est encore plus restrictif, puisque la population d'Ottawa est éparpillée sur une vaste superficie géographique. Les producteurs peuvent ainsi continuer de s'en remettre aux programmes de collecte des municipalités pour s'acquitter de leurs obligations réglementaires, ce qui ne permet toutefois pas de s'assurer que la collecte et l'élimination de toutes les matières se déroulent en toute sécurité.

Il est important de noter que les municipalités ne sont pas tenues, en vertu de la loi, de ramasser ces matières dangereuses déposées par leurs résidents, mais qu'elles décident de le faire pour veiller à ce que ces matières dangereuses soient gérées et éliminées en toute sécurité, au lieu d'être enfouies dans nos décharges. La Ville s'inspire du modèle de collecte d'après les événements parce qu'il s'agit du moyen le plus efficace d'assurer le service dans le voisinage de la plupart des résidents, en veillant à ce que les coûts restent raisonnables. L'entrepreneur de la Ville à l'heure actuelle, GFL Environmental Inc., est responsable de la mobilisation et de la dotation en personnel des activités de collecte, ainsi que de la gestion et du transport des matières ramassées.

En 2024, la Ville d'Ottawa a organisé neuf (9) dépôts d'une journée sur tout son territoire; près de 18 000 résidents y ont participé et ont déposé approximativement 515 tonnes de DMD. La moitié des matières collectées dans les DMD de la Ville sont désignées en vertu du Règlement sur les PDS de l'Ontario ([Règlement de l'Ontario 449/21](#)). En 2024, le total du financement versé par les ORP pour les dépôts de DMD de la Ville s'est chiffré à près de 40 % des dépenses engagées pour mobiliser, ramasser et éliminer les matières désignées. Les services confiés en sous-traitance pour ces dépôts coûtent à la Ville 1,4 M\$. La Ville a reçu une compensation financière de 310 k\$ des ORP, ce qui donne un coût net de presque 1 M\$, écart que la Ville doit financer. L'Association pour la Gestion Responsable des Produits, soit l'ORP responsable d'environ 78 % des matières désignées livrées dans les dépôts de la Ville, assure le financement d'environ 35 % des coûts de gestion de ces matières. Depuis l'automne 2022, le personnel se concerte avec l'AGRP pour améliorer la relation dans la compensation des services que la Ville assure pour le compte de l'AGRP, dans un partenariat devenu de plus en plus unilatéral. Les frais de collecte et de gestion des

DMD ont considérablement augmenté chaque année; or, la compensation offerte par l'AGRP est constamment insuffisante et ne prévoit pas de clauses d'indexation sur l'inflation pour Ottawa et pour les autres collectivités de tout l'Ontario. Les négociations se poursuivent entre le personnel et l'AGRP pour améliorer l'accord de compensation actuel.

En raison du déficit de compensation des ORP pour les matières désignées et parce qu'il n'y a pas de compensation pour les matières qui ne sont pas désignées pour la responsabilité des producteurs dans le cadre du Règlement sur les PDS, la Ville continue d'absorber les frais liés à la gestion des DMD au nom de ses résidents depuis la mise en œuvre à grande échelle du Règlement sur les PDS et la mise en œuvre à grande échelle, en 2023, du principe prévu de la « responsabilité des producteurs ».

Les municipalités sont soumises à deux autres contraintes financières dans l'établissement d'un programme économique de collecte des DMD pour leurs résidents : les problèmes permanents de main-d'œuvre et d'offre dans la foulée de la pandémie de COVID-19, et le peu de concurrence dans l'industrie des déchets pour ce type de service. Ces difficultés ont eu pour effet d'accroître les coûts des contrats dans les dernières années pour de nombreuses municipalités de l'Ontario. En outre, l'entrepreneur de la Ville est le seul fournisseur de services de gestion des déchets dangereux de la région qui peut organiser les dépôts d'un jour, ce qui exige de 75 à 100 membres du personnel, huit (8) remorques pour la collecte des matières et de vastes propriétés asphaltées et inoccupées dans les secteurs de la Ville qui donnent lieu à un minimum d'impacts sur la circulation dans les rues toutes proches. Ces grands événements limitent les options dans le choix des lieux et le nombre de fournisseurs de services qui peuvent répondre à ces exigences, ce qui rend quasiment impossible d'organiser ces événements dans le cœur du centre-ville ou ce qui limite certains dépôts aux résidents qui sont motorisés, puisque certains dépôts se déroulent dans les zones rurales. La Ville a dû confier selon le principe du fournisseur unique, en 2014, le contrat de ses dépôts de DMD à GFL (ou à l'entreprise qui l'a précédée, soit Drain All Ltd.), en raison des impératifs exceptionnels de ses activités de collecte et parce qu'il n'y avait pas suffisamment de fournisseurs de services disponibles pour faire ce travail. La concurrence limitée et les incertitudes qui pèsent sur le marché depuis la fin de la pandémie ont donné lieu à d'importantes hausses des coûts des contrats partout en Ontario pour les services de gestion des DMD. Les récentes hausses des coûts des contrats ainsi que le manque de financement apporté par les ORP, dont l'AGRP, qui est l'ORP le plus important, ont donné lieu à des difficultés importantes pour les municipalités de l'Ontario dans la continuité ou l'amélioration de leurs programmes de collecte existants.

L'élaboration de la Stratégie de collecte des DMD

Approuvé par le Conseil municipal en juin 2024, le [Plan directeur de la gestion des déchets solides \(PDGDS\)](#) de la Ville d'Ottawa constitue une structure-cadre pour les moyens auxquels la Ville fait appel afin de gérer et de réacheminer les déchets sur les 30 prochaines années. L'une des interventions immédiates menées dans la foulée de l'approbation du PDGDS a consisté à adopter la Stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux. Même s'ils sont gérés avec efficacité et bien organisés, les dépôts de DMD de la Ville ne peuvent se dérouler que pendant une durée très limitée, à raison de neuf (9) dépôts durant l'année, et il n'y a pas de services entre décembre et mars. En outre, compte tenu de la taille de ces dépôts, le personnel a été confronté à des difficultés dans la répartition des événements sur tout le territoire de la Ville afin de tenir compte des résidents qui n'y ont pas accès en voiture.

Les paramètres de l'élaboration d'une stratégie de collecte des DMD comportaient des options qui permettent de s'assurer que les exigences suivantes sont respectées : veiller à ce que les frais d'exploitation restent économiques, assurer la sécurité du traitement et de l'élimination des matières, et veiller à ce que les heures et les points de collecte soient accessibles et pratiques pour les résidents. Font partie des autres facteurs souhaitables dont il faut tenir compte dans la stratégie de collecte des DMD de la Ville, l'amélioration du caractère pratique de l'élimination, par exemple l'augmentation des heures de collecte et la collecte sur le pas de la porte, ainsi que la possibilité de traiter les autres matières réacheminables et réutilisables des résidents. Dans l'élaboration d'une stratégie de collecte des déchets ménagers dangereux (DMD), il est essentiel de s'assurer que les services sont non seulement économiques et sécuritaires, mais qu'ils sont aussi équitablement accessibles pour tous les membres de la collectivité.

Dans le cadre de la phase de la recherche pour l'élaboration de la stratégie de collecte des DMD, le personnel de la Ville a fait un tour d'horizon des collectivités de tout l'Ontario, en 2021 puis à nouveau en 2024-2025, afin de réunir les données pertinentes sur le déroulement de leurs programmes de collecte, notamment en analysant les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation annuels, ainsi que les succès et les difficultés liés à des programmes exploités par les municipalités ou par les entrepreneurs. Parmi les quatorze (14) collectivités de l'Ontario sondées par le personnel, douze (12) exploitent des dépôts de DMD permanents ou saisonniers, en offrant à leurs résidents des options accessibles et pratiques pour l'élimination de leurs déchets dangereux durant la plus grande partie de l'année. D'après les résultats de ce tour d'horizon des municipalités, les dépôts permanents offrent des avantages, dont la

possibilité de les exploiter toute l'année, en offrant aux résidents de la souplesse dans le dépôt de leurs déchets, mais aussi l'aménagement d'un point de dépôt unique pour d'autres matières réacheminables (soit les déchets électroniques et la ferraille). En outre, les municipalités se servent des dépôts pour ramasser différentes matières livrées par leurs résidents afin de les réacheminer et d'éviter qu'elles soient enfouies dans les décharges, en prévoyant des options pour la réutilisation des vieilles peintures, ainsi que les occasions offertes aux résidents pour vendre ou donner le compost domestique et le compost municipal. De nombreuses collectivités sondées dans le cadre du tour d'horizon des municipalités de la Ville exploitaient différents dépôts permanents, de concert avec d'autres options de collecte selon les modalités précisées dans le tableau ci-après.

Municipalités	Taille de la population	Superficie géographique¹	Service de collecte des déchets ménagers dangereux
Ville de Hamilton	569 353 habitants	1 118 km ²	Exploitation de trois (3) dépôts permanents du lundi au samedi
Région de Durham	696 992 habitants	2 521 km ²	Exploitation de cinq (5) dépôts permanents du mardi au samedi, en plus des activités de collecte qui se déroulent toute l'année
Région de Peel	1 451 022 habitants	1 247 km ²	Exploitation de six (6) dépôts permanents du mardi au samedi ou du lundi au dimanche
Ville de Toronto	2 794 356 habitants	631 km ²	Exploitation de sept (7) dépôts permanents du lundi au vendredi et certains samedis, qui viennent s'ajouter aux plus de 40 jours de collecte sur l'ensemble de l'année

¹ Statistique Canada, « Profil du Recensement de 2021 », Statistique Canada, 2021.

Municipalités	Taille de la population	Superficie géographique¹	Service de collecte des déchets ménagers dangereux
			et aux deux (2) services de taxi toxiques
Région de York	1 173 334 habitants	1 758 km ²	Exploitation de cinq (5) dépôts permanents à raison de deux (2) à cinq (5) jours par semaine
Grand Sudbury	170 605 habitants	4 187 km ²	Exploitation d'un (1) dépôt permanent pendant 24 samedis durant l'année, en plus d'un (1) taxi toxique

En outre, le personnel a eu l'occasion de visiter plusieurs dépôts permanents de DMD en service à l'heure actuelle, ce qui lui a permis de visualiser les impératifs dans le choix des sites et l'aménagement des bâtiments pour les dépôts de DMD et de connaître les moyens grâce auxquels ces dépôts sont exploités au quotidien pour assurer l'efficacité de la collecte des DMD des résidents, ainsi que la sécurité de l'entreposage et de la gestion de ces matières jusqu'à ce qu'elles soient ramassées par une entreprise privée pour être traitée et éliminée.

Nous nous sommes inspirés des constatations de ce tour d'horizon des municipalités et de l'analyse de la situation actuelle pour éclairer l'élaboration de plusieurs options de collecte des DMD pour la Ville d'Ottawa. Le personnel a passé en revue les différentes méthodes de collecte des DMD décrites ci-après.

Statu quo

Selon cette option, la Ville continuerait d'exploiter plusieurs dépôts temporaires d'un (1) jour, dans différents secteurs de toute la Ville, dans les cas où on peut s'adapter à la vaste empreinte au sol nécessaire pour mobiliser les efforts de collecte et prévenir les difficultés dans l'achalandage automobile.

Voici entre autres les avantages apportés par la suite des dépôts de DMD :

- les dépôts de DMD de la Ville sont relativement économiques compte tenu de la population d'Ottawa et de sa vaste superficie géographique : ces dépôts représentent un coût total de 1,4 M\$ en 2024;
- les résidents connaissent bien cette méthode de collecte, qui est déjà en place, ce qui permet à la Ville de continuer de la mettre en œuvre;
- les dépôts sont implantés un peu partout sur le territoire de la Ville à l'intention des résidents qui habitent dans différents secteurs d'Ottawa;
- cette option permet d'aménager les dépôts selon le principe du guichet unique pour tous les DMD;
- l'entrepreneur de la Ville s'est fait délivrer les permis nécessaires et répond aux exigences du règlement pour assurer ce service.

Voici entre autres les difficultés auxquelles la Ville est confrontée dans l'organisation des dépôts de DMD :

- les points disponibles pour l'implantation de ces importants dépôts sont limités sur tout le territoire de la Ville, et il n'est pas pratique de les implanter dans le cœur du centre-ville;
- les événements sont limités à différents jours de l'année et les dépôts ne sont en service qu'entre avril et novembre, ce qui ne laisse aucune option de dépôt pour de nombreux articles dans la période comprise entre décembre et mars. Même si certaines matières font l'objet d'options de dépôt des articles à retourner aux détaillants dans le cadre du programme [Rapportez-les!](#), de nombreuses matières (soit les pesticides, les solvants et les extincteurs d'incendie) ne peuvent être traitées que dans les dépôts de DMD;
- même si les DMD déposés par les résidents qui se déplacent à pied sont traités, de nombreux dépôts de la Ville obligent les résidents à s'y rendre en voiture pour y déposer leurs déchets.

Malgré ces difficultés, les dépôts permettent effectivement aux résidents d'apporter différents DMD et sont bien organisés pour assurer l'efficacité de l'expérience offerte aux résidents dans le dépôt de ces déchets. Le personnel veille à sélectionner différents points de dépôt pour s'adapter à la vaste superficie géographique d'Ottawa, à un prix relativement économique dans l'ensemble.

Dépôts permanents

Comme nous le précisons ci-dessus, de nombreuses collectivités de tout l'Ontario ont mis en œuvre des dépôts permanents pour la gestion des différents déchets de leurs résidents, dont les dépôts de DMD. La mise en œuvre de dépôts de DMD municipaux permanents à Ottawa comprendrait plusieurs étapes essentielles et différentes considérations d'après la complexité des installations, la planification de débouchés avantageux pour les résidents et les répercussions financières sur les contribuables de la Ville. Il s'agit entre autres des considérations suivantes :

1. Planification de la faisabilité et conception : En plus de souhaiter améliorer les options de collecte des DMD pour les résidents, la Ville devrait planifier le dépôt, l'entreposage, le tri et l'enlèvement des déchets traités dans les sites, en plus de déterminer l'implantation appropriée des installations. Pour construire et mettre en œuvre des dépôts permanents, il faudrait mener une étude de viabilité et une étude d'avant-projet pour analyser parfaitement les besoins. S'il est approuvé, le processus permettrait d'établir l'étude détaillée et de calculer les coûts nécessaires. Il faudrait compter, pour mener ce processus du début à la fin, plusieurs années et plus avant même de lancer la construction ou le réaménagement des bâtiments existants. Il faudrait aussi faire appel à des services d'expertise-conseil et engager les coûts correspondants à la phase de la conception.
2. Implantation appropriée des dépôts à Ottawa : Compte tenu de la vaste superficie géographique de la Ville d'Ottawa, il est important de tenir compte des points d'implantation qui pourraient être centralement situés pour la plupart des résidents, de préférence dans une zone industrielle qui serait adaptée à l'augmentation de l'achalandage automobile et au vaste périmètre du site pour gérer la file d'attente des voitures, la collecte des matières auprès du transporteur de déchets et les besoins en entreposage extérieur pour certaines matières. On pourrait éventuellement aménager, lorsqu'elles sont disponibles, des propriétés municipales bien situées et dont la superficie est adaptée pour mettre en œuvre les dépôts permanents de DMD et ainsi veiller à ce que les coûts restent relativement faibles.
3. Conformité à la réglementation : Le MEPNP doit délivrer une autorisation environnementale (AE) pour les dépôts permanents afin d'exercer les activités nécessaires pour traiter et entreposer les matières dangereuses. Il se pourrait qu'on doive compter plus d'un (1) an avant d'obtenir l'AE.
4. Réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples et autres options de gestion des déchets : Comme nous l'avons noté dans le tour

d'horizon des municipalités, les dépôts municipaux aménagés partout en Ontario sont généralement polyvalents et traitent différentes matières comme les textiles, les articles encombrants, les électroménagers, les déchets électroniques et les batteries, en plus des DMD. Certaines municipalités offrent aussi le ramassage du compost à usage domestique ou tiennent un inventaire des matières réutilisables gratuites (comme les peintures). En outre, le personnel a lancé un certain nombre de projets dans le cadre du PDGDS pour déterminer la possibilité d'étendre les options de réacheminement des déchets à Ottawa, dont l'amélioration du réacheminement des déchets textiles et le réacheminement des déchets encombrants, en faisant appel aux éventuels débouchés de réutilisation et de recyclage. Puisque ces initiatives se situent aux premières étapes de la planification, on ne peut pas analyser complètement, au moment d'écrire ces lignes, les spécifications permettant d'assurer le traitement et la gestion de ces déchets spécifiques; toutefois, le personnel pourrait travailler en étroite collaboration pour faire concorder les besoins dans le cadre de l'étude de faisabilité et de l'étude de l'avant-projet, selon le cas.

Voici entre autres les avantages apportés par la mise en œuvre des dépôts permanents :

- ces dépôts augmentent considérablement les journées de service et permettent de respecter les délais fixés pour la mise en service;
- ils constituent une option pour le dépôt de tous les DMD selon le principe du guichet unique;
- ils permettent de traiter d'autres courants de déchets et d'accroître le réacheminement (de la ferraille, des articles encombrants des résidents, des déchets électroniques et des déchets textiles).

Voici entre autres les difficultés dans la mise en œuvre des dépôts permanents :

- ces dépôts font augmenter les dépenses en immobilisations par rapport au statu quo : les estimations de coûts approximatives pour la planification et la réalisation d'un nouveau dépôt permanent sont comprises entre 4 M\$ et 5 M\$ pour les dépenses en immobilisations, sans compter les frais d'achat et de préparation de la propriété; il faut ajouter, dans les frais annuels d'exploitation, une somme comprise entre 1,5 M\$ et 2,3 M\$ environ;

- il est difficile de choisir les points d'implantation adaptés à tous les résidents compte tenu de la vaste empreinte géographique de la Ville;
- il faudrait compter plusieurs années de délai d'exécution, après l'approbation initiale, pour la planification, la construction, les permis réglementaires et la mise en service de dépôts polyvalents.

L'établissement de dépôts permanents à Ottawa augmenterait considérablement le nombre de jours de mise en service au cours desquels les résidents pourraient déposer leurs DMD durant l'horaire établi et courant. Grâce à cette souplesse, les résidents auraient moins à accumuler de déchets dangereux, jusqu'à ce qu'un dépôt pratique de collecte soit en service.

Les Services des déchets solides ont mis au point, en collaboration avec le groupe des installations et du renouvellement des infrastructures de la Gestion des actifs, une estimation préliminaire du type D pour les travaux de construction d'une installation de DMD proposée à Ottawa. Il faudrait généralement, pour aménager le dépôt proposé, une installation de 200 m² dotée d'un plan d'implantation comparable à un garage d'atelier avec des portes en baie, une zone de livraison et de réceptionnement, ainsi qu'un abri donnant accès en voiture aux points de dépôt. D'après l'estimation des coûts de construction d'un nouveau dépôt et des dépenses en immobilisations initiales nécessaires, on estime à environ 4,5 M\$ les frais d'aménagement et de construction d'un dépôt de DMD permanent à Ottawa, ainsi que les dépenses à consacrer à l'équipement de mise en service nécessaire, en attendant qu'on détermine plusieurs facteurs. D'après la définition des types d'estimation de l'Examen de la réalisation des projets, il s'agit d'un ordre de grandeur, calculé d'après les coûts antérieurs pour des travaux comparables. Les frais de construction peuvent varier d'après la complexité, la portée et le niveau d'intégration (centres de dépôt de base pour des systèmes parfaitement intégrés de gestion des déchets, qui seraient déterminés dans le cadre d'une étude de faisabilité et d'une étude de l'avant-projet, de même que dans la phase subséquente de la conception détaillée. Il faut noter que cette estimation des coûts se veut une estimation d'avant-projet pour les besoins de la planification seulement et qu'elle ne tient pas compte des frais d'acquisition du terrain ni des frais de la préparation du site. On prioriserait l'étude de l'implantation des dépôts permanents sur des propriétés existantes de la Ville afin de minorer tous les coûts de mise en œuvre supplémentaires.

Même si cette option devait obliger à engager des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation annuels plus élevés pour les contribuables à la Ville par rapport au statu quo, elle permettrait de prévoir des jours de dépôt pratiques sur l'ensemble de l'année et offrirait à la Ville la possibilité de recueillir d'autres matières auprès de ses résidents. Comme nous l'avons mentionné, de nombreuses municipalités exploitent des dépôts permanents polyvalents qui permettent de ramasser d'autres déchets réacheminables, dont les déchets électroniques, la ferraille, les déchets textiles, en plus de permettre de réutiliser des articles et des matières.

Collecte mobile

Une autre option envisagée par le personnel consiste à offrir un service de collecte mobile à domicile, couramment appelé « taxi toxique » ou « taxi chimique ». Pour une ville aussi vaste qu'Ottawa, cette option l'obligerait à se doter d'au moins deux (2) véhicules équipés de conteneurs appropriés, conduits par deux (2) employés, en plus de mettre en œuvre un système de prise de rendez-vous. Les collectivités de l'Ontario qui offrent ce « service sur le pas de la porte » à leurs résidents le font en faisant appel à un système de prise de rendez-vous et expliquent aux résidents les exigences précises à respecter pour assurer la sécurité de la collecte. Pour assurer ce service de collecte mobile, il faudrait préciser les types et les quantités de déchets traités et faire connaître dans les détails les exigences pour les déchets à déposer sur le bord des rues en prévision de la collecte.

Voici entre autres les avantages d'un service de collecte mobile :

- la collecte mobile augmente considérablement le nombre de jours de service et permet de respecter les horaires opérationnels établis;
- elle est plus pratique, accessible et inclusive pour tous les résidents (par exemple dans le service sur le pas de la porte).

Voici entre autres les difficultés du service de collecte mobile :

- il comporte le risque que les résidents sortent et déposent sur le bord des rues des matières dangereuses (en trop grande quantité, mal stockées ou laissées sans surveillance);
- ce service de collecte individuel pourrait donner lieu à des frais élevés par ménage. Les frais d'exploitation de ce service de collecte mobile pourraient être compris entre 800 k\$ et plus de 1 M\$, et il se pourrait qu'on doive engager des

dépenses en immobilisations proches de 1 M\$ si la Ville décide d'internaliser l'exploitation de ce service;

- il faudrait que la collecte mobile permette de réduire la limite de déchets que peuvent actuellement déposer les résidents dans les dépôts de DMD, compte tenu de la capacité de stockage limitée des véhicules de collecte, pour s'assurer de maximiser le nombre de résidents servis;
- le service de collecte mobile ne serait viable que lorsqu'il serait mis en œuvre de concert avec un dépôt permanent.

Le déploiement d'un service de collecte mobile pour ramasser les matières de DMD auprès des résidents permet d'améliorer la commodité de la collecte des déchets et de résoudre précisément les difficultés des résidents qui ne peuvent pas apporter les matières dans les points de collecte de la Ville grâce à un moyen de transport personnel ou public. Ce service de collecte mobile devrait probablement avoir pour effet de limiter les déchets que peuvent déposer les résidents à un volume réduit par rapport à celui qui est accepté à l'heure actuelle dans les dépôts de DMD. Ce service de collecte mobile ne s'adresserait qu'à un nombre limité de résidents par jour et devrait normalement donner lieu à des frais élevés par rendez-vous.

L'élimination ou la réduction de la collecte des DMD municipaux :

Enfin, le personnel a pensé à réduire ou même à éliminer la collecte des DMD puisque la municipalité n'est pas tenue, par la loi ou les règlements, d'assurer ce service. On s'attendait à ce que l'objectif de la réglementation des PDS consiste à responsabiliser financièrement les producteurs dans la collecte et la sécurité de l'élimination des PDS désignés. Comme nous l'avons mentionné, les municipalités de l'Ontario ne sont pas tenues par la loi de ramasser les DMD de leurs résidents, puisque c'est aux producteurs qu'il appartient de s'assurer que les points de collecte obligatoires sont en place pour veiller à la sécurité de la gestion de leurs matières.

Or, ce ne sont pas tous les DMD qui sont désignés pour la responsabilité des producteurs en vertu du Règlement sur les PDS, et les producteurs ne financent qu'en partie des municipalités pour la collecte à laquelle ils s'en remettent pour respecter les exigences de leur réglementation. Compte tenu de ces difficultés, certaines collectivités de l'Ontario ont pensé à éliminer la collecte des DMD ou à réduire le volume de matières traitées. Par exemple, les peintures et les revêtements produisent généralement le plus fort volume de déchets collectés, sans nécessairement donner lieu au poids le plus élevé, en raison des conteneurs essentiellement vides apportés par

les résidents, ce qui vient encore augmenter les frais de gestion des déchets versés à l'entrepreneur de la Ville et réduire la compensation apportée par les producteurs et souvent établie d'après le tonnage. Les peintures et les revêtements, les lampes, les filtres à huile usée et les déchets électroniques à jeter font l'objet, dans le cadre du [programme Rapportez-les!](#), de nombreuses options pour les résidents de la Ville d'Ottawa, alors qu'on ne peut pas en dire autant de certains produits comme les solvants et les pesticides, qui sont jugés plus dangereux et qui réclament un confinement spécial, des moyens de transport particuliers et des autorisations environnementales. On ne sait pas comment les producteurs aménageraient les points de collecte des DMD si la Ville décide de mettre fin à la collecte ou même de réduire les types de déchets traités dans le cadre du programme municipal. En outre, l'élimination ou la réduction du service serait déroutante et peu pratique pour les résidents, puisqu'ils devraient se rendre à différents endroits pour déposer leurs déchets, même lorsque les producteurs auraient pu aménager leurs points de collecte pour ceux qui ne prévoient pas encore d'options de retour aux détaillants. Ce changement dans le service augmenterait le risque d'enfouir inconsidérément les déchets dans les décharges et dans l'environnement naturel, ce que le personnel ne recommande pas.

Analyse des options

En s'inspirant de l'examen des différentes méthodes de collecte des DMD, le personnel a mis au point des options envisageables pour améliorer le service offert aux résidents, en visant à accroître le nombre de jours de dépôt et en continuant de servir les différents points de collecte sur le vaste territoire de la Ville. Nous avons fait appel à une analyse multicritérielle pour évaluer les options afin de connaître celles qui offrent à la Ville le meilleur rapport qualité-prix, en appliquant un ensemble de critères pour chaque catégorie (répercussions sociales, durabilité environnementale et viabilité financière), d'après les besoins applicables aux programmes municipaux de collecte des DMD, dont il est question dans la pièce 1 (Matrice décisionnelle pour les options relatives aux déchets ménagers dangereux). Nous avons attribué à chacun des critères de cette matrice une note comprise entre un (1) et cinq (5) (la note 1 étant la plus faible et la note 5, la plus élevée). Nous avons mis au point ce processus pour veiller à ce que l'évaluation reste simple et transparente.

Nous avons en outre ajouté une fourchette de coûts pour permettre d'assurer, dans l'estimation des coûts de haut niveau, la visibilité attendue et nécessaire pour mettre en œuvre les options à l'étude. Les coûts estimatifs de chacune des options tiennent

compte du total des dépenses en immobilisations prévues pour la mise en œuvre; le total des dépenses est amorti chaque année (d'après certains critères) et est majoré du total estimatif des frais d'exploitation annuels. Les frais estimatifs calculés sont établis d'après les résultats du tour d'horizon des municipalités et selon l'estimation des coûts de construction établie pour les besoins de la planification.

D'après les résultats de l'analyse des options, même si l'exploitation des activités actuelles de collecte des DMD est économique, cette option est moins bien notée d'après les critères appliqués dans ce processus. Les dépôts prévus dans le statu quo permettent d'assurer un service de collecte très élémentaire à l'intention des résidents d'Ottawa, compte tenu de la marge de manœuvre limitée dont on dispose pour les points d'implantation disponibles pour ces grands événements sur tout le territoire de la Ville. En outre, ces événements sont peu pratiques pour les résidents, puisqu'ils n'offrent que neuf (9) jours de dépôt par an, souvent dans des secteurs qui ne sont pas accessibles pour les résidents qui se déplacent à pied et pour les cyclistes.

La combinaison de dépôts permanents avec les activités de collecte limitées sur tout le territoire de la Ville ou avec l'exploitation des taxis toxiques a été bien notée dans l'analyse, puisque ces options permettraient d'offrir un plus grand nombre de jours de service pour faciliter le dépôt des matières sur l'ensemble de l'année à l'intention des résidents et pour continuer d'assurer différents points de service sur tout le territoire de la Ville; or, il faudrait quand même augmenter considérablement le budget pour mettre en œuvre ces options. En outre, compte tenu du délai d'exécution nécessaire pour planifier, construire et aménager des dépôts permanents, il pourrait continuer d'y avoir des occasions d'apporter des améliorations dans certains secteurs de la Ville au cours des prochaines années.

Pour diminuer le besoin de servir tous les résidents en faisant appel à une solution qui réclame un délai d'exécution limité pour la planification et la réalisation des travaux et qui permet de réduire le plus possible les coûts, le personnel suggère de mettre à l'essai un programme qui pourrait consister à préparer des microdépôts dans les secteurs dans lesquels le service actuel pourrait être limité, éventuellement dès 2026. Selon cette option, il ne serait pas nécessaire de mettre en œuvre un système de prise de rendez-vous ni d'acheter et d'équiper les véhicules du parc automobile, dans les cas nécessaires pour assurer le service de collecte mobile, ce qui permettrait d'éliminer la nécessité d'acquérir des terrains et de construire les installations nécessaires pour aménager des dépôts permanents. Même s'il faut consacrer d'autres

travaux de planification pour confirmer les détails des éventuels travaux de l'entrepreneur de la Ville pour implanter et calculer les coûts des éventuels microdépôts, on pourrait aménager sur des propriétés moins vastes (comme des centres communautaires) plusieurs dépôts de moindre envergure et limités qui traiteraient des quantités réduites de déchets (de 20 L plutôt que 100 L dans les grands dépôts) livrés par les piétons ou les cyclistes et assurer la collecte des DMD dans différents secteurs de la Ville, par exemple le cœur du centre-ville d'Ottawa. Cette option permettrait de mettre rapidement en œuvre les dépôts et de réduire le plus possible les coûts, puisqu'on estime le coût d'un microdépôt à une somme comprise entre 25 k\$ et 30 k\$ environ.

Conclusion et prochaines étapes

Pour permettre de bien planifier l'éventuelle mise en œuvre à long terme de dépôts permanents et de dépôts plus pratiques offerts en option pour gérer les DMD des résidents d'Ottawa, le personnel de la Ville maintiendra le statu quo et organisera plusieurs dépôts de DMD d'une journée en 2026 et 2027. Il maintiendra aussi les accords de compensation en vigueur à l'heure actuelle et poursuivra les discussions avec l'AGRP pour accroître la compensation des PDS désignés et traités dans ces dépôts afin d'assurer la sobriété financière de la gestion de ces matières dans la mesure du possible. D'après les municipalités sondées dans le cadre du tour d'horizon des municipalités d'Ottawa et selon les résultats de l'analyse des options, il faudrait considérer comme une option à long terme, pour les résidents d'Ottawa, la mise en œuvre, pour les déchets ménagers dangereux, de dépôts polyvalents et permanents, ce qui pourrait comprendre des options pour les programmes de collecte des matières réacheminables envisagés dans le cadre des interventions exposées dans le PDGDS. Les dépôts permanents, regroupés avec soit des activités de collecte limitées, soit un service de collecte mobile, augmenteraient la souplesse offerte aux résidents pour le dépôt et le ramassage, permettraient d'assurer le service dans le cœur du centre-ville et constitueraient une solution permanente sur l'ensemble de l'année pour le traitement et la gestion d'une multitude de matières comme les déchets textiles, les articles encombrants, les électroménagers, les déchets électroniques et les batteries, en plus des DMD. Puisque d'autres initiatives menées dans le cadre du PDGDS, à savoir l'amélioration du réacheminement des déchets textiles et le réacheminement des déchets encombrants, se situent aux premières étapes de la planification, on pourrait prévoir une analyse complète des spécifications visant à intégrer la gestion de ces

articles supplémentaires dans le cadre de l'étude de faisabilité et de l'étude d'avant-projet, selon le cas, compte tenu des impératifs de la planification à long terme. La collecte dans les dépôts permanents obligerait à hausser les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation annuels à la charge des contribuables d'Ottawa par rapport au statu quo, et il faudrait compter un délai d'exécution de plusieurs années avant de pouvoir offrir ce service aux résidents.

Afin d'apporter une solution à court terme pour réduire les limitations imposées par les grandes activités de collecte des DMD selon le statu quo, à un coût relativement faible, on pourrait mettre en œuvre des microdépôts dans le cadre d'un projet pilote ou jusqu'à ce qu'on détermine, pour les déchets ménagers dangereux, une option de collecte permanente à long terme. Le personnel se consacrera à détailler le plan d'un programme pilote qui regrouperait plusieurs microdépôts de DMD dans différents secteurs de la Ville en 2026 et travaillera en collaboration avec les membres du Conseil municipal afin de déterminer les sites adaptés à ces activités. Le personnel rendra compte au Conseil municipal des détails des microdépôts du projet pilote dans le cadre du processus de budgétisation de 2026.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations du rapport n'ont pas d'impact financier direct en 2025. Les implications financières potentielles futures seront présentées dans les rapports ultérieurs.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques qui empêchent le Comité et le Conseil municipal d'approuver les recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Ce rapport porte sur l'ensemble de la Ville.

CONSULTATIONS

Consultations publiques

Nous avons tenu compte, dans ce rapport, des commentaires recueillis dans les consultations publiques pendant l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Il n'a donc pas été nécessaire de tenir une consultation publique pour cette mise à jour en particulier.

Consultations internes

Nous avons consulté des experts de la question dans l'élaboration de la stratégie proposée. Le personnel des Services des déchets solides a demandé les commentaires de nombreux intervenants internes dans la consultation sur les options proposées pour la collecte projetée des déchets ménagers dangereux. Les intervenants internes regroupaient des experts de la question dans les secteurs suivants :

- Services des déchets solides;
- Services juridiques;
- Direction générale des finances et des services organisationnels;
- Services d'infrastructure et d'eau;
- Services de l'approvisionnement.

Consultation des conseillers municipaux

Enfin, le personnel a animé une réunion du Groupe des promoteurs conseillers municipaux (GPCM) à laquelle ont participé Shawn Menard, président et Marty Carr, vice-présidente, et a présenté la stratégie proposée et les recommandations de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les Services des déchets solides entendent respecter les exigences exposées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées 191/11, des Normes de conception accessible (NCA) de la Ville, le cas échéant, ainsi que de la Politique sur l'accessibilité de la Ville d'Ottawa.

Puisque l'objectif de ce rapport consiste à recommander de proroger et d'étendre la Stratégie de collecte des déchets ménagers dangereux, les Services des déchets solides continueront de consulter la communauté des personnes en situation de handicap, le Comité consultatif sur l'accessibilité et le Bureau de l'accessibilité, s'il y a lieu.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Ce rapport n'a pas de répercussions climatiques.

RÉPERCUSSIONS SUR LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Les Services des déchets solides rendent compte chaque année, au Comité de l'environnement et du changement climatique, de l'exercice des pouvoirs délégués selon les modalités exposées dans l'annexe J (Direction générale des travaux publics) du Règlement sur la délégation de pouvoirs à des agents de la Ville d'Ottawa (Règlement n° 2025-69).

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Tous les risques et toutes les mesures de maîtrise correspondantes sont exposés dans le texte du rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Ce rapport porte sur l'ensemble de la Ville

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

La Stratégie de gestion des déchets ménagers dangereux cadre avec la priorité proposée pour le mandat 2022-2026 du Conseil municipal (« une ville verte et résiliente »). Fait partie des résultats qui permettent de respecter cette priorité, la continuité des dépôts de DMD pour les résidents d'Ottawa afin de veiller à ce que les déchets ménagers dangereux soient ramassés et transportés en toute sécurité, en plus d'être recyclés ou éliminés comme il se doit, conformément aux lois fédérales et provinciales.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Matrice décisionnelle pour les options relatives aux déchets ménagers dangereux

SUITE À DONNER

Dès que ce rapport aura été approuvé, le personnel lancera la planification détaillée, notamment en repérant les sites et en calculant les coûts de plusieurs microdépôts de déchets ménagers dangereux dans différents secteurs de la Ville dans le cadre d'un projet pilote qui aura lieu en 2026 selon les modalités exposées dans ce rapport. En outre, le personnel continuera de se pencher sur la mise en œuvre, pour les déchets ménagers dangereux, de dépôts polyvalents et permanents, ce qui comprendrait des options pour d'autres programmes de collecte de matières réacheminables à mettre en œuvre dans le cadre du PDGDS.